

Augmenter l'offre de terrains industriels desservis et disponibles.**Moyens de mise en œuvre :**

- Planifier le lotissement des terrains voués à l'expansion industrielle pour maximiser leur utilisation.
- Prévoir l'expansion du parc industriel Est en bordure de la 35^e Avenue.

Se doter des infrastructures, des équipements et des services nécessaires aux entreprises industrielles.**Moyens de mise en œuvre :**

-
- Pour améliorer l'accessibilité routière du parc industriel, privilégier une sortie de l'autoroute 73 à la hauteur de la 74^e Rue ainsi que le prolongement de la 25^e Avenue jusqu'à cette rue.
 - Consolider l'aéroport et assurer son expansion.
 - Continuer d'offrir des services municipaux répondant aux besoins des entreprises industrielles (aqueduc, égouts, protection incendie,...).

Favoriser l'expansion industrielle en planifiant l'éloignement des usages incompatibles avec la fonction industrielle et en prévoyant des aménagements pour atténuer les impacts négatifs des activités industrielles sur les quartiers existants.

3.8. TRANSPORT ET CIRCULATION

3.8.1 ORIENTATIONS

Le transport vise non seulement le réseau routier de la ville mais traite également de la circulation des piétons et des cyclistes, des infrastructures aéroportuaires et ferroviaires.

La Ville identifie ses principaux objectifs comme suit :


- Répondre aux besoins actuels et futurs en terme d'infrastructures de transport ;
- Améliorer la sécurité et le confort des usagers et des riverains du réseau routier ;
- Éliminer les contraintes susceptibles d'être occasionnées par le prolongement de l'autoroute 73 ;
- Intégrer la dimension cyclable dans la planification des transports ;
- Contrôler adéquatement les usages et implantations en périphérie de l'aéroport et de la voie ferrée.

3.8.2 OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN OEUVRE

Faciliter les échanges entre les principaux générateurs et attracteurs de trafic.

Moyens de mise en œuvre :

- Préconiser le tracé de l'autoroute 73 prévu à l'est du développement résidentiel de la 89^e Rue et une bretelle d'accès dans la 74^e Rue pour assurer la desserte routière du parc industriel Est via le prolongement de la 25^e Avenue.
- Prévoir une voie de contournement dans le secteur Est entre l'autoroute et la sortie sud de la ville entre la 37^e Avenue et la 40^e Avenue, réserver l'emprise nécessaire et prévoir les usages à proximité et leur implantation.

- 
- Prévoir le prolongement de la 25^e Avenue jusqu'à la 74^e Rue en fonction de l'arrivée de l'autoroute 73 à cet endroit et adapter les usages et normes d'implantation en conséquence par le biais, par exemple, d'un règlement-cadre relatif à la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble.
 - Ne réaliser qu'un seul accès à la Route 204 afin qu'elle conserve son rôle de voie de contournement, soit la 117^e Rue.
 - Ne pas autoriser le raccordement de la 87^e Rue entre la 14^e Avenue et la 15^e Avenue (soit au-dessus du ruisseau Provost) pour éviter que cette rue résidentielle ne devienne une alternative à la 90^e Rue pour accéder au parc industriel.

Améliorer l'efficacité et la sécurité du réseau routier actuel.

Moyens de mise en œuvre :

- Éliminer le goulot d'étranglement de la Route 173 entre la 139^e Rue et la 159^e Rue et celui de la 5^e Avenue entre la 94^e Rue et la 98^e Rue.
- Améliorer les intersections de rues présentant une géométrie inadéquate.
- Consolider la vocation de la Route 173, de la 6^e Avenue ouest, de la Route 271, de la Route 204, de la 90^e Rue et de la 175^e Rue, comme artères principales en adaptant en conséquence les usages et normes d'implantation. La vocation de la 90^e Rue est cependant appelée à être révisée lors du prolongement de l'autoroute 73 et de la construction de ses bretelles d'accès.
- Uniformiser l'aménagement des rues en établissant un profil type pour chaque catégorie (artère principale, collectrice et rue locale).
- Réaménager l'intersection nord de la 6^e Avenue Ouest avec la 1^{re} Avenue ouest et l'intersection du Boulevard Lacroix avec la 6^e Avenue dans le secteur de la 156^e Rue. Le réaménagement de celle de la 94^e Rue avec la route 173 est également prévu afin d'améliorer l'accès au parc industriel et au futur pont sur la Famine.
- Poursuivre la réfection du rang Bas Saint-Jean et de la 6^e Avenue Sud.
- Améliorer la visibilité à l'intersection du rang Ste-Anne (30^e Avenue) et de la 2^e Rue Nord.

3.8.3 LES AFFECTATIONS

LE RÉSEAU ROUTIER

Le plan d'affectation du sol présente le réseau d'artères principales et de collectrices aptes à desservir la municipalité. Ces artères et collectrices visent à assurer une communication adéquate entre les différentes parties de la ville, autant celles qui sont déjà urbanisées que celles qui le seront à court, moyen ou même à long terme.

Le tracé des futures voies de circulation importantes est articulé autour de l'arrivée de l'autoroute 73. D'importants travaux sont prévus pour relier éventuellement l'autoroute 73 à la Route 204.

La construction d'un deuxième lien sur la rivière Famine jusqu'à la Route 204 aura également l'avantage d'ajouter un troisième accès au parc industriel Est.

L'AFFECTATION « TRANSPORT »

Cette affectation recouvre les terrains occupés par les emprises ferroviaires ainsi que par les infrastructures aéroportuaires.

Les secteurs limitrophes affectés par les contraintes aéroportuaires de hauteur telles que déterminées par la M.R.C. seront régis par une réglementation visant la hauteur des constructions.